

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1972.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 2 juillet 1972. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 1^{er} juillet 1972, page 1474, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguette, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : 1^{re} lecture, 2226, 2234 et in-8° 575 ;
2^e lecture, 2353, 2371 et in-8° 613 ;
Commission mixte paritaire, 2483 et in-8° 655 ;
Nouvelle lecture, 2454, 2535 et in-8° 667.

Sénat : 1^{re} lecture, 190, 207 et in-8° 84 (1971-1972) ;
2^e lecture, 274, 286 et in-8° 114 (1971-1972) ;
Commission mixte paritaire, 339 et in-8° 161 (1971-1972) ;
Nouvelle lecture, 377 (1971-1972).

Finances publiques. — Droit d'enregistrement - Pénalités fiscales, amendes - Commission de vérification des comptes et de la gestion des entreprises publiques - Contrôle parlementaire - Cour des comptes.